

Les démêlés de l'épithète et de la rime dans les arts poétiques des XVI^e et XVII^e siècles

Encor, si pour rimer, dans sa verve indiscrete,
Ma muse au moins souffroit une froide epithete...

Cet hypocrite regret de Boileau, dans la *Satire II* « À Monsieur de Molière »¹, dit déjà beaucoup de la relation ambiguë qui unit l'épithète à la rime aux XVI^e et XVII^e siècles : si la rime apparaît comme l'objectif d'une versification assimilée, non sans arrière-pensées, à l'art de rimer, l'épithète vient à la rime ; si l'épithète « froide », selon une tradition antique reprise à l'envi par les poètes du XVI^e siècle, définit le « froid Rimeur »², elle rime avec une épithète ; et c'est cette épithète à la rime, « indiscrete », qui porte la charge satirique, en restaurant la supériorité de la muse sur la rime tout en invitant au discernement dans l'usage d'épithètes que la rime se subordonne. Tandis qu'une muse trop ardente et de froids artifices s'échangent en chiasme leurs prérogatives, bien malin qui peut dire laquelle, de l'épithète ou de la rime, mène le jeu sur les épithètes à la rime...

S'il est admis qu'au tournant des XVI^e et XVII^e siècles l'essor des « traités du vers » et des dictionnaires de rimes atteste une technicisation et une grammaticalisation progressives des arts poétiques, après la réaction de la Pléiade aux rimes de la génération précédente et sa valorisation corollaire de la « fureur »³, je m'interrogerai pour ma part sur le lien possible entre l'intérêt de la Pléiade pour l'enrichissement épithétique et ses réserves à l'égard de la rime, ou inversement, entre le déclin de cette poétique et l'essor des « traités du vers ». De fait, depuis Homère, l'épithète vaut entre autres pour sa cadence, souvent en fin de vers⁴, exploitable aussi bien dans la recherche de cadences alternatives tentée par la Pléiade⁵ que comme aide à la rime : valorisée contre la rime, puis dénigrée pour ses facilités⁶, et accessoire à l'égard de la centralité nouvelle du concept⁷, elle n'aurait plus eu qu'à se discipliner, avec le classicisme, sous le double impératif de mesure et de clarté.

Les limites temporelles posées par les organisateurs du colloque autorisent en tout cas à suivre cette piste : alors que la génération précédente avait vu le succès des *Epithetes* de La Porte (1571), paraît en 1596 un *Amas d'Epithetes* extraites de Du Bartas qui ne sert plus que d'annexe à un dictionnaire de rimes attribué à La Noue⁸ ; c'est dans les mêmes années que les *Epitheta* de Textor, d'emblée plus orientés vers la prosodie latine, sont complétés par un traité

¹ Boileau, *Satires*, II, *Œuvres complètes*, introd. A. Adam, éd. Fr. Escal, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1966, p. 17-18, v. 33-34. Cet article doit beaucoup au volume collectif *L'Épithète, la Rime et la Raison. Dictionnaires d'épithètes et de rimes en Europe, 16-17^e s.*, dir. S. Hache et A.-P. Pouey-Mounou, Paris, Classiques Garnier, à paraître.

² Voir mon art., « L'épithète est-elle un vilain défaut ? Les superfluités du style dans quelques caricatures de la poésie du XVI^e siècle », *Vices de style et défauts esthétiques (XVI^e-XVIII^e siècles)*, dir. C. Barbaferri et J.-Y. Vialleton, Paris, Classiques Garnier, à paraître ; et sur le terme « rimeur », S. Menant, *La Chute d'Icare. La crise de la poésie française 1700-1750*, Genève, Droz, 1981, p. 91-95.

³ Voir J.-Ch. Monferran, « Art poétique et grammaire : quelques "remarques" sur la répartition des disciplines en France à la Renaissance », *Les Normes du dire au XVI^e siècle*, dir. J.-Cl. Arnould et G. Milhe-Poutingon, Paris, Champion, 2004, p. 235-248 ; *id.*, *L'École des Muses. Les arts poétiques français à la Renaissance (1548-1610)*, Genève, Droz, 2011, notamment p. 247-248 ; G. Peureux, *La Fabrique du vers*, Paris, Seuil, 2009, p. 257-366 (et sur l'ambivalence de la Pléiade à l'égard de la versification, p. 308-311).

⁴ Voir M.-M. Fontaine, « Des épithètes homériques à l'usage de François I^{er} : l'*Odyssée* latine de Francesco Florido (1545) », *L'Épithète, la Rime et la Raison*, *op. cit.*

⁵ Voir K. Meerhoff, *Rhétorique et Poétique au XVI^e siècle en France. Du Bellay, Ramus et les autres*, Leyde, E. J. Brill, 1986, p. 124 *sq.* ; et B. Andersson, *L'Invention lyrique. Visages d'auteur, figures du poète et voix lyrique chez Ronsard*, Paris, Champion, 2011, p. 87 *sq.*

⁶ Sur la critique du « remplissage » permis par les adjectifs à la rime, voir les ex. cités par S. Menant, *La Chute d'Icare*, *op. cit.*, p. 80.

⁷ Voir D. Reguig, « Froideur et saveur de la rime chez Boileau », *L'Épithète, la Rime et la Raison*, *op. cit.*

⁸ M. de La Porte, *Les Epithetes* [Paris, G. Buon, 1571], Genève, Slatkine reprints, 1973, et éd. F. Rouget, Paris, Champion, 2009 ; *Amas d'Epithetes* en annexe au *Dictionnaire des rimes françaises [...] attr. à O. de La Noue*, [Genève], hér. d'E. Vignon, 1596. Voir Y. Bellenger, « L'Amas d'Epithetes de Du Bartas », *Esculape et Dionysos, Mélanges J. Céard*, dir. J. Dupèbe, F. Giacone, E. Naya et A.-P. Pouey-Mounou, Genève, Droz, 2008, p. 983-1000.

de prosodie⁹, Textor que Boileau ridiculiserait dans le *Dialogue des poètes* pour l'usage qu'en font de médiocres poètes obnubilés par la prosodie¹⁰. À l'autre extrémité du XVII^e siècle, le *Dictionnaire des Rimes* de Richelet accueille malicieusement la célèbre incongruité de la rime « climatérique »¹¹, qu'un lexicographe du XVI^e siècle aurait identifiée comme une épithète... Je tâcherai donc d'observer ici ce qu'il advient de l'épithète dans les « traités du vers » de cette période, en envisageant successivement la récupération des traités de la Pléiade, la critique de la « macrologie » bartasienne, la soumission grammaticale de l'épithète aux règles métriques, et la contestation de la tyrannie exercée par la rime « au bout des vers ».

La récupération de Du Bellay, Ronsard et Peletier

Si la *Deffence et Illustration* recommande les épithètes parmi d'autres ornements du style¹² – réorientant positivement la critique antique de l'épithète froide ou oisive pour promouvoir au rebours de ses sources un bon usage de l'enrichissement épithétique –, c'est à Ronsard qu'il revient de sceller sa réconciliation avec la notion de *significatio* – issue de Quintilien et récemment développée par Scaliger¹³ – et de la mettre à l'honneur au chapitre « De la poésie en general » de son *Abregé* (1565)¹⁴, et non, comme on s'y attendrait, à propos de l'élocution. Quant à La Porte, il déclare devoir son épithétisme à la « grace, force, et vertu » des épithètes ronsardiennes, « si proprement accommodez »¹⁵. L'engouement pour l'épithète est donc perçu – un peu injustement¹⁶ – comme un apport de la Pléiade. D'autres traités incitent à y voir un moment de la poésie entre deux âges d'or de la rime. Ainsi l'*Art poétique* de Claude de Boissière (1554), dominé par le souci de la rime hérité de la génération précédente, ne manque pas de célébrer les apports de la Pléiade en « richesse de motz et epithetes »¹⁷, mais il juxtapose, plus qu'il n'articule, ces deux approches ; tandis que Peletier du Mans, par ailleurs traducteur d'Homère et de Virgile, déplore dans son *Art Poétique* (1555) la « macrologie » qui pousse tant de poètes français à « alonge[r] leurs vers de beaucoup de moz oeseus » en vue de la rime¹⁸. Les éléments d'un infléchissement des poétiques de l'épithète et de la rime sont déjà présents dans ces textes, dont les traités du vers s'inspirent en les reformulant.

⁹ Ravisius Textor, *Epitheta [...] quibus accesserunt De Prosodia libri IIII [...]*, Lyon, P. Rigaud, 1605, et rééd. Voir mon art., « Grandeur et décadence d'un tout petit genre : les épithétistes de la Renaissance », *Esculape et Dionysos, op. cit.*, (p. 1065-1079), p. 1071.

¹⁰ Boileau, *Dialogue des Poètes, Œuvres complètes*, éd. cit., p. 595-597. Voir O. Pédefflous, « De l'art de recoudre les "vieilles rapetasseries" : rééditions et actualisations des *Epitheta* et de l'*Officina* de Ravisius Textor », *Le Discours du livre : mise en scène du texte et fabrique de l'œuvre sous l'Ancien Régime*, dir. A. Réach-Ngô et T. Tran, Paris, Classiques Garnier, 2011, (p. 299-319), p. 312-313 ; et D. Reguig, « Froideur et saveur de la rime chez Boileau », art. cit.

¹¹ P. Richelet, *Dictionnaire de rimes dans un nouvel ordre [...]*, F. et P. Delaulne, Paris, 1692, s. v. Voir S. Macé, « Du traité de *La Versification française* (1671) au *Dictionnaire des Rimes* (1692) : la doctrine poétique de Pierre Richelet », *L'Épithète, la Rime et la Raison, op. cit.*

¹² Du Bellay, *La Deffence, et Illustration de la langue françoise* [1549], éd. J.-Ch. Monferran, Genève, Droz, 2001, II, 4, p. 134, et II, 9, p. 160-161.

¹³ Quintilien, *Institution Oratoire*, VIII, 2, § 9, 3, § 89, et sur les épithètes, 6, § 40-41 ; J.-C. Scaliger, *Poetices libri septem* [Lyon, A. Vincent, 1561], fac-similé, introd. A. Buck, Stuttgart-Bad Cannstadt, F. Frommann-G. Holzboog, 1964, III (*Idea*), 27 (*Efficacia*), p. 117 d 2-118 c 2. Sur les liens entre la *significatio*, l'emphase et l'amplification, voir S. Macé, « L'emphase : un point de rencontre entre rhétorique, syntaxe et stylistique », *L'Emphase : copia ou brevitatis ? (XVI^e-XVII^e siècles)*, dir. M. Levesque et O. Pédefflous, Paris, PUPS, 2010, p. 21-35, notamment sur la conception de l'expression significative comme « réservoir de sens » (p. 23), qui s'accorde avec les représentations ronsardiennes.

¹⁴ Ronsard, *Œuvres Complètes*, éd. P. Laumonier, Paris, STFM, 1914-1975 [Lm], t. XIV, p. 17.

¹⁵ M. de La Porte, *Les Epithetes*, éd. cit., épître dédicatoire, f. à ij r^o.

¹⁶ Voir sur l'utilisation des épithètes par la Grande Rhétorique de nombreux exemples analysés par F. Cornilliat, « *Or ne mens* ». *Couleurs de l'éloge et du blâme chez les « Grands Rhétoriciens »*, Paris, Champion, 1994.

¹⁷ Cl. de Boissière, *Art Poétique reduict et abrege* [1554]. *L'Art d'arithmétique* [1554], Genève, Slatkine reprints, 1972, *Art Poétique*, « De l'excellence de la poésie Française », f. F v^o.

¹⁸ J. Peletier du Mans, *Œuvres complètes*, éd. I. Pantin (dir.), t. I, *L'Art poétique d'Horace traduit en Vers Français. L'Art poétique départi an deus Livres*, éd. M. Jourde, J.-Ch. Monferran et J. Vignes, Paris, Champion, 2011, I, 10, p. 335 ; *Traité de poésie et de rhétorique de la Renaissance*, éd. F. Goyet, Paris, LGF, 1990, p. 281.

Laudun d'Aigaliers reprend ainsi la critique des « mots oiseux » à la rime exprimée par Peletier¹⁹, véritables « chevilles » à propos desquelles il invoque la conception du vers « parfait en son sens »²⁰, qui servira tout au long du XVII^e siècle à récuser l'inutilité d'épithètes par définition inessentiels ; lorsqu'il les recommande lui-même, c'est au nom de la brièveté à laquelle l'épithète concourt parfois, et d'une brièveté quantifiable « par une epithete, ou en demy vers »²¹. De son côté, le *Sommaire Discours de la Poesie* et la version remaniée qu'en offre l'*Introduction à la Poësie* éditée par Toussaint Du Bray en 1520 mentionnent les épithètes parmi les ressources de l'*elocutio*, comme Du Bellay ou le Ronsard de la préface posthume de *La Franciade*²², mais non comme dans l'*Abregé* dont ces traités s'inspirent pourtant :

L'elocution est une *propriété et grace* de paroles bien choisies et exprimant naïvement ce que l'on veut dire, qui s'embellit par sentences, figures, tropes, comparaisons, similitudes, *epithetes proprement adaptéz*, et autres ornemens plus desirables, que pratiquables. Soubz elle est comprise l'Élection des paroles que vous observerez exactement, *tirant les plus belles, signifiantes, propres, et moins vulgaires*. Car les vers se doivent esloigner du discours prosaïque. Autrement ce ne seroient pas vers, mais prose en rime. Que tout [?] *vous servant des epithetes comme les peintres font des couleurs pour représenter plus naïvement la personne ou visage qu'ilz tirent, et non pour remplir le tableau.*²³

L'elocution est un *triage* de paroles bien choisies, pour exprimer naïvement et proprement, ce que l'on veut dire qui s'embellit par sentences, figures, Tropes, comparaisons, similitudes, Épithetes, et autres divers ornemens de l'eloquence : aussi vous l'observerez avec un grand soing, *elizant les plus belles, signifiantes, propres, et moins vulgaires*, sur tout *vous servant des Épithetes, comme les peintres de leur colorit pour représenter mieux, et non pour remplir un Tableau.*²⁴

Leur visée d'une « représentation naïfv[e] » opposable au vain désir de « remplir le tableau » rappelle le souci ronsardien des épithètes « recherchez pour signifier et non pour remplir [le] carme ou pour estre oyseux [dans le] vers »²⁵, mais substituée à l'exigence de *significatio* celle du *naturel* et, au cœur du débat de la *copia* et de la *proprietas*, déplace les lignes de partage qui s'attachent à ces notions. Ainsi, l'*aptum* requis dans le choix des mots²⁶, prôné par Ronsard pour sa tension vers la *significatio*, s'oriente vers l'impératif de mesure et vers l'exigence mimétique, contre la surcharge ornementale d'une *copia* en pleine déperdition de sens – comme en témoignent le souci de l'« Élection » des mots censés prémunir du prosaïsme, et la substitution de l'image du « tableau » à celle du « carme » inspiré. La critique du « remplissage » repose sur un autre rapport à la nature que chez Ronsard, qui opposait à la redondance des épithètes de nature un rapport exploratoire au réel. Elle se focalise enfin sur l'esthétique de l'*amplificatio*, alors que Ronsard contestait surtout l'obsession du « vers », qu'il proposait d'appréhender autrement. Dans les exemples fournis par l'*Abregé*,

¹⁹ P. de Laudun d'Aigaliers, *L'Art poétique françois*, éd. J.-Ch. Monferran *et al.*, IV, 6, « Des vices de poésie », Paris, STFM, 2000, p. 167, et n. 88.

²⁰ D'après Peletier, *loc. cit.* : « moz oeseus : qui sont ceus, sans lequez la santance demeure antiere ».

²¹ *Ibid.*, IV, 9, « De l'œuvre heroïque », p. 181.

²² Ronsard, Lm, t. XVI, p. 334.

²³ *Sommaire Discours de la Poesie* [1600-1610 ?], éd. G. Peureux, *Cahiers du Centre d'Études Métriques*, 4, Nantes, mai 1999, (p. 5-36), p. 35. (Je souligne).

²⁴ *Introduction à la Poësie*, Paris, T. Du Bray, 1620, p. 92. (Je souligne).

²⁵ Ronsard, Lm, t. XIV, p. 17.

²⁶ Voir Érasme, *De duplici copia verborum ac rerum commentarii duo*, éd. B. I. Knott, *Opera omnia*, ASD [Union Académique Internationale et Académie Royale Néerlandaise des Sciences et des Sciences Humaines, Amsterdam, North-Holland], t. I/6, 1988, notamment p. 204 et 216-218 sur les épithètes ; M. Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence. Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 1980, p. 100 et 456 ; J. Chomarat, *Grammaire et Rhétorique chez Érasme*, Paris, Belles Lettres, 1981, 2 vol., t. II, p. 712-761 et 841-843 ; T. Cave, *Cornucopia. Figures de l'abondance au xv^e siècle* [Oxford, U. P., 1979], trad. G. Morel, Paris, Macula, 1997, p. 47-49.

*Le ciel vouté encerne tout le monde. J'ay dit vouté, et non ardant, clair ny hault ny azeuré,
d'autant qu'une voute est propre pour embrasser et encerner quelque chose : tu pourras bien dire,
Le bateau va de sur l'onde coulante, pour ce que le cours de l'eau fait couler le bateau.*²⁷

la collocation, dégagée du souci de la rime, du mètre ou de l'ordre des mots, se subordonne au verbe et aux interactions cosmiques révélées par celle des mots entre eux, à une syntaxe du monde déterminée par les potentialités dynamiques du lexique. Au chapitre « De la ryme » de l'*Abregé*, Ronsard, plus radical en cela que Du Bellay, n'affirme-t-il pas, du reste, la priorité « de la belle invention et des motz » sur la rime, « laquelle vient assez aisément d'elle mesme apres quelque peu d'exercitation »²⁸ ?

Le vers et la rime prédominent en revanche chez Deimier, qui réfute d'emblée la concession liminaire de l'*Abregé*, « Combien que l'art de poésie ne se puisse par preceptes comprendre ny enseigner, pour estre plus mental que traditif », par l'idée que la poésie « consiste en partie aux vers »²⁹. S'il reprend systématiquement les formules de modération par lesquelles Ronsard balise l'usage de la *copia*, sa critique des excès de l'imagination, son souci de la *significatio* – qu'il détourne, par le doublet des termes « clairs et significatifs », vers l'impératif de clarté³⁰ – et sa critique des vers italiens « tous composez d'Epithetes »³¹, c'est en oubliant ses attaques contre les « rimeurs » et « versificateurs » qui sont, selon les contextes, les poètes de la génération précédente ou ses adversaires réformés³². Or si, chez Ronsard, la dépréciation de la *technè* va de pair avec la valorisation du *furor*, sa quête de la *significatio* et sa dette à l'égard d'un art « traditif », incarné par Dorat, prend avant tout la forme d'une défense du mot et de son pouvoir de déploiement illimité : ultime allusion à la querelle des *Discours* qui vient de se clore, une invective contre les « poëtastrs, rimasseurs et versificateurs » introduit ainsi en 1564 le *Recueil des Nouvelles Poesies*³³, marqué par un alexandrinisme propice aux épithètes et par une défense provocatrice de la « fable » mythologique qu'en une somptueuse métaphore de l'*Hymne de l'Autonne* une araignée déplie, « De travers, de biés, noudant tousjours le fil »³⁴. Splendide *explicatio* conjointe des implicites du lexique et du mythe, que le XVII^e siècle récusera simultanément, et qui questionne, dans cet hymne à la *copia* qu'est l'étiologie de l'Autonne, les conditions d'un art aussi « traditif » que « mental », résolument non linéaire.

La critique de la macrologie bartasienne

La critique de la « macrologie » bartasienne occupe, quant à elle, une place de choix dans l'*Académie* de Deimier : c'est en effet sur Du Bartas que s'ouvre la revue des « Poètes du passé » censée illustrer *a contrario* le critère de la « bonté du langage »³⁵. La plupart des chefs d'accusation portés à l'encontre de l'épithète se concentrent dans ces pages, comme en un laboratoire des exubérances qualificatives du siècle passé. J'en retiendrai six aspects : l'imposition d'une convenance restrictive aux collocations adjectivales, le refus des adverbes orientés vers l'adjectif, la limitation de la néologie, la question des substantivations et

²⁷ Ronsard, Lm, t. XIV, p. 17. Voir mon art., « Les dictionnaires d'épithètes, laboratoires de l'*aptum* », *Culture, Collections, Compilations à la Renaissance*, dir. M.-T. Jones-Davies, Paris, Champion, 2005, p. 143-160.

²⁸ Ronsard, Lm, t. XIV, p. 18. Idée reprise par Laudun d'Aigaliers, *L'Art poétique françois*, éd. cit., I, 5, p. 22 (et n. 57), mais au nom du « naturel » et dans le cadre d'une attention bien différente accordée à la rime (cité par Y. Le Hir, *Esthétique et Structure du vers français d'après les théoriciens, du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, PUF, 1956, p. 19).

²⁹ Ronsard, Lm, t. XIV, p. 3 ; Deimier, *L'Académie de l'art poétique [...]*, Paris, J. de Bordeaux, 1610, préface, f. ÷ v°.

³⁰ Deimier, *ibid.*, chap. 10, p. 258-282, notamment p. 276-277.

³¹ Ronsard, Lm, t. XIV, p. 17-18 ; Deimier, *Académie*, éd. cit., p. 435.

³² Voir par ex. Ronsard, Lm, I, p. 47 ; t. XI, p. 160-161, v. 869-896 ; ou encore t. XIV, p. 195, v. 67-72.

³³ Ronsard, Lm, t. XII, p. 8, 16 et 17.

³⁴ Ronsard, Lm, t. XII, p. 59, v. 289-298. Voir aussi à propos de l'articulation du *labor* et du *furor* dans ce texte mon art., « Dorat, figure de l'expérience poétique dans quelques textes de Pierre de Ronsard », *Jean Dorat. Poète et humaniste limousin de la Renaissance*, dir. Ch. de Buzon et J.-E. Girot, Genève, Droz, 2007, p. 279-292.

³⁵ Deimier, *Académie*, éd. cit., chap. 15, p. 401.

substantifs abstraits appliqués à l'aimée, la tolérance à l'égard de l'« interjection », c'est-à-dire d'appositions qui sont souvent motivées par les contraintes métriques, et la critique de l'entrelacement superflu des figures, qui constitue proprement la « macrologie ».

Est d'abord en jeu la convenance dans la collocation. L'adéquation de l'épithète au substantif dépend en effet de l'extension donnée au champ d'application de l'*aptum*. Or celui-ci se restreint, parallèlement, dans les épithétaires contemporains : large et exploratoire dans les *Epithetes* de La Porte, il est déjà plus limité dans l'*Amas* des épithètes de Du Bartas, et normatif dans les *Synonymes et Epithetes Françaises* d'Antoine de Montmérans (1645)³⁶. Ici, Deimier, tout en explicitant l'allusion au « docte air » de Grèce par la « doctrine » des Grecs, lui préfère une liste d'épithètes dont la convenance indiscutable sacrifie l'élan philosophique aux rassérénantes certitudes de la météorologie, *doux, beau, agreable, amiable, propice, favorable, serein, amoureux, plaisant, délicieux*, et tous « ces autres adjectifs qui denotent un air qui est bon et temperé »³⁷. De même pour les métaphores et périphrases, telle celle des astres « flambantes rouelles » dont il critique la bassesse en évoquant, d'ailleurs à mauvais escient, la rouelle de veau, de porc ou de marsouin³⁸. Enfin, sa critique cosmologique, ou théologique, des descriptions du Ciel ou de l'application de l'épithète *Triple-Une* à la Trinité renvoie au primat du référent, du substantif et du concept, sous le nom de « raison »³⁹.

C'est une préoccupation plus syntaxique, quoique dans le prolongement de celles-ci, que traduit la critique des adverbes orientés vers l'adjectif, exceptionnellement tolérés dans le cas d'une convenance « naturelle » et validée par l'usage entre les mots appariés, mais refusés dans tout autre cas où il se trouve « trop de disproportion et d'ambiguïté », comme pour la nef *avarement traistresse*, et jusqu'au cas extrême de la « contrariété » illustrée par l'exemple des fruits *aigrement doux*⁴⁰. Or il s'agit là de modes de qualification que la Pléiade avait mis à l'honneur, par la recherche sous le nom de « propriété » de pertinences inédites, l'inflation des adverbes, les adjectifs composés, la néologie et les jeux sur le groupe nominal permis par la substantivation de l'adjectif. C'est sans surprise que Deimier blâme les néologismes souvent épithétiques de Du Bartas, *sou-soufflant, bou-bouffant, flot-flotant*, etc.⁴¹. Triplement retors, il lui renvoie la critique que Ronsard adressait à la mode italienne des accumulations d'épithètes à propos du vers litannique sur le Soleil « Chasse-ennuy, chasse-dueil, chasse-nuict, chasse-craincte » – selon un procédé d'ailleurs généralisé par Ronsard dans ses *Hymnes* –, décrète « ennuyeux » des néologismes censément innovants en raison de leur structure anaphorique, et détourne le sens de la notion d'« ennuy » présente dans ce vers, en jouant sur les sonorités bartasiennes qui devaient à la fois en suggérer la menace, et l'écarter⁴². Enfin, quoique les adjectifs substantivés et des substantifs abstraits en apostrophe soient tolérés dans la veine amoureuse, le risque du « gallimatias » est pointé⁴³ ; or au rebours, aussi bien le pétrarquisme que le néocatullianisme avaient conduit La Porte à relever une série d'invocations nominales de ce genre à l'article « Amoureuse ou Amante », comme autant d'« épithètes » de l'aimée⁴⁴.

³⁶ A. de Montmérans, *Synonymes et Epithetes Françaises*, Paris, J. Le Bouc, 1645. Voir « Les dictionnaires d'épithètes, laboratoires de l'*aptum* », art. cit.

³⁷ Deimier, *Academie*, éd. cit., p. 401. Cf. Du Bartas, *La Sepmaine* [1581], éd. Y. Bellenger, Paris, STFM, 1992, V^e jour, p. 219, v. 439.

³⁸ Deimier, *Academie*, éd. cit., p. 419-420. Cf. Du Bartas, *La Sepmaine*, éd. cit., IV^e jour, p. 157, v. 181.

³⁹ Deimier, *Academie*, éd. cit., p. 436-438. Cf. Du Bartas, *La Sepmaine*, éd. cit., I^{er} jour, p. 5, v. 75 ; voir encore VI^e jour, p. 285, v. 716. Sur cette notion de « raison » et ses débats avec l'usage, voir I. Landy-Houillon, « Usage et raison aux siècles classiques », *Dix-Septième Siècle*, 173, 1991, p. 359-373.

⁴⁰ Deimier, *Academie*, éd. cit., p. 401-403 et 409. Cf. Du Bartas, *La Sepmaine*, éd. cit., V^e jour, p. 219, v. 440, et IV^e jour, p. 185, v. 637.

⁴¹ Deimier, *Academie*, éd. cit., p. 431-432. Voir sur ces différents procédés la défense de Du Bartas, *Brief Advertissement*, dans *La Sepmaine*, éd. cit., p. 350-351, et l'analyse de V. Giacomotto-Charra, *La Forme des choses. Poésie et savoirs dans La Sepmaine de Du Bartas*, Toulouse-Le Mirail, P. U., 2009, p. 281-286.

⁴² Ronsard, Lm, t. XIV, p. 17-18 ; Deimier, *Academie*, éd. cit., p. 434-435. Cf. Du Bartas, *La Sepmaine*, éd. cit., I^{er} jour, p. 25, v. 484.

⁴³ Deimier, *Academie*, éd. cit., p. 413-419.

⁴⁴ La Porte, *Les Epithetes*, éd. cit., s. v.

La grammaticalisation qui est en cours amène ainsi à discriminer ce que les poètes et les lexicographes de la Renaissance avaient allègrement entremêlé.

Le cas des « interjections » ou appositions pose davantage le problème du rapport de l'épithète à la métrique. Or Deimier fait preuve d'une grande compréhension à l'égard de ce procédé pourvu, bien sûr, qu'il soit « proprement logé » et « correspond[e] au subject »⁴⁵. Le souci du mètre interfère ici avec une conception nouvelle de la *propriété*, ainsi qu'avec d'autres contraintes touchant à l'économie du vers. En témoigne la moindre indulgence dont Colletet, son moins génial continuateur, généralement favorable aux « interjections », gratifie une qualification de Dieu qu'on aurait pu estimer significative :

*Car comme il est esprit, il voit, bien qu'invisible,
Les menées des grands.*

Cette épithète, *bien qu'invisible*, est superflue, car l'invisibilité n'empêche pas celui qui est invisible de voir.⁴⁶

C'est une « raison » bien positive ici qui fait perdre le débat de la tentation et de la crainte que Du Bartas avait concentré dans un jeu de regards inégal, ainsi que dans l'écart vertigineux de l'enjambement⁴⁷ – car c'est aussi la correspondance de la syntaxe au vers que Colletet défend par ce commentaire. Deimier, pour sa part, s'en prend surtout à l'expansion des analogies bartasiennes, à leur tentative réitérée d'une approximation de l'indicible⁴⁸, comme à autant de « redites » ne disant rien de « propre » sur le sujet – c'est-à-dire, sans doute, rien de définitif – et « entièrement superflues »⁴⁹. À lui à qui l'énoncé du « subject » suffit, en vertu d'un cadre cosmologique et théologique par ailleurs contraignant, le comparé suffirait ; sur le comparant tout entier, envisagé comme une pure surcharge ornementale, dont la dynamique exploratoire ou apophasique s'est perdue, se concentre la critique de la froideur et de la superfluité, au nom de la « chose » dont le nom semble suffire à restituer l'essence. Il s'agit en l'occurrence de la comparaison célèbre du firmament à un paon faisant la roue :

C'est redonner de grands coups sur une barre de fer froid, aussi tant de figures enlaccées l'une avec l'autre, et ne représentant *qu'une chose*, composent entre elles un vice d'oraison que l'on appelle Macrologie.⁵⁰

Les trois principes qui se dégagent de ce relevé – la restriction du champ de l'*aptum*, la préoccupation syntaxique et le traitement différencié du « remplissage » métrique et de l'*amplificatio* descriptive – sont naturellement complémentaires : aux limitations de l'*aptum* correspond un cadrage référentiel normé ; aux limitations posées aux licences syntaxiques, la confiance placée dans le substantif ; et aux limitations de la *copia* une prise en considération préférentielle des contraintes du vers. Par rapport à l'*Abbrégé*, qui critiquait à la fois le remplissage du « carme » et du « vers » par l'épithète, mais qualifiait surtout d'« oiseuses » celles qui servaient le mètre, on voit ici que la « superfluité » a changé de camp et que les priorités du « vers » l'emportent – pourvu qu'il s'accorde avec la syntaxe.

La soumission grammaticale de l'épithète au mètre

La comparaison de Colletet à Deimier est éclairante à cet égard : le caractère lapidaire et prescriptif de son *Parnasse français* conduit en effet Colletet à radicaliser les critères qu'il

⁴⁵ Deimier, *Académie*, éd. cit., p. 406 ; voir aussi p. 409-412.

⁴⁶ Colletet, *Le Parnasse français, ou l'Escole des Muses [...] [Paris, Ch. de Sercy, 1664], Genève, Slatkine reprints, 1970, I, 10, « De la raison qui doit reluire dans la Poésie », p. 34.*

⁴⁷ Du Bartas, *La Sepmaine*, éd. cit., I^{er} jour, v. 627-628. Je remercie J. Céard de m'avoir aidée à retrouver cette référence !

⁴⁸ Voir J. Miernowski, *Dialectique et Connaissance dans La Sepmaine de Du Bartas. « Discours sur discours infiniment divers »*, Genève, Droz, 1992, notamment p. 269 sq. et conclusion p. 307-313.

⁴⁹ Deimier, *Académie*, éd. cit., p. 419-420, 424.

⁵⁰ Deimier, *Académie*, éd. cit., p. 420. Cf. Du Bartas, *La Sepmaine*, éd. cit., IV^e jour, p. 156-157, v. 171-184.

reprend à Deimier, au nom, parfois, de principes légèrement différents. Ainsi l'intitulé de son chapitre IV, « De quelques vices qu'il faut éviter »⁵¹, est nettement plus expéditif que celui du chapitre V de Deimier

Qu'il faut que les vers ne soient point divisez en leur sens. Comme les vers sont mauvais, lors que le premier Hemistiche est finy par un mot qui sert d'adjectif au premier du suivant, comme aussi lors que la fin d'un vers sert d'adjectif, ou de substantif au premier terme de l'autre qui le suit. L'imperfection dont les vers sont chargez lors que le sens est divisé à l'abord des deux Hemistiches. [...]⁵²

Et c'est son développement qui reprend ces têtes de chapitres, sans les nuances de Deimier.

Dès son titre, en effet, les formulations détaillées de Deimier encadrent par le critère du sens « divisé » ou « parfait » la coïncidence de la grammaire et de la métrique, reposant sur la solidarité du groupe nominal. C'est ensuite par petites touches qu'il procède à cette mise en place, hésitant entre les termes d'« adjectif ou epithete », détaillant les exceptions à ces règles, et recherchant une compatibilité avec la « fureur » du XVI^e siècle, une « fureur » qu'on aurait débarrassée de sa « brusque vertu » sans lui faire abdiquer sa force de jaillissement. Son critère est celui d'un « flux » de la pensée, d'autant plus « elegant » que rien ne le « divise », et reposant sur le postulat d'une coïncidence du phrasé et du vers⁵³. La logique de déploiement en est linéaire et non centrifuge, si bien que les exceptions tolérées sont celles où l'épithète « porte en suite la raison d'un autre sens » ramassé dans le vers ou dans l'hémistiche⁵⁴. Les exemples cités traduisent une grammaticalisation, puisque les enjambements et coupes enjambantes contestés sont ceux où les adjectifs sont en fonction (grammaticale) d'épithètes, tandis que les exceptions concernent surtout des appositions ou « interjections ».

Quant à Colletet, s'il lui arrive d'employer le terme d'« épithète » pour « adjectif », c'est toujours au sens de la nature grammaticale du mot, dans un chapitre IV focalisé sur les modes d'appariement de l'adjectif au substantif⁵⁵. Plus généralement, son *Parnasse* fait une large place à l'adjectif : ainsi lorsqu'il refuse l'antéposition des « adjectifs monosyllabes », le pléonasme entachant l'association des adjectifs « aux substantifs de même signification », l'orientation des adverbes vers des adjectifs non unis à eux par « une tres-grande relation », les adjectifs substantivés, les redites adjectivales, et accepte, en revanche, les adjectifs « en forme d'interjection », les répétitions d'adjectifs mélioratifs dans la poésie amoureuse, et les substantifs en apostrophe que justifie la présence d'un adjectif axiologique⁵⁶. Les chapitres où ces préceptes se concentrent – sur « la licence Poétique », « la bonté du langage », « la raison qui doit reluire dans la Poésie » et « la cacophonie ou rudesse des paroles que l'on doit éviter dans les Vers » – attestent une grammaticalisation des conceptions de l'*aptum*, comme chez Deimier, l'émergence des considérations touchant au mètre et à l'ordre des mots, l'acception étroitement référentielle des notions de « sens » et de « signification », et sous le nom de « raison », une conception de la convenance bien éloignée des virtualités suggestives ouvertes au XVI^e siècle par la notion de *significatio*. Le chapitre XI consacré à la « raison » rassemble ainsi des considérations sur la vraisemblance, la bienséance, la révérence à l'égard des vérités religieuses et morales, et divers modes d'appariement des « qualitez » au « subject » et des « effets à la cause » dont les critères prétendument logiques recouvrent le refus de tropes peu

⁵¹ Colletet, *Le Parnasse français*, éd. cit., p. 15.

⁵² Deimier, *Academie*, éd. cit., chap. 5, p. 71.

⁵³ Deimier, *Academie*, éd. cit., p. 71-73. C'est dans ce contexte que Deimier loue l'exorde de l'*Hymne de Pollux et de Castor*, cf. ici même N. Lombart.

⁵⁴ Deimier, *Academie*, éd. cit., p. 80 ; repris par Colletet, *Le Parnasse français*, éd. cit., chap. 4, p. 16. Sur la question de l'enjambement, voir G. Peureux, *La Fabrique du vers*, op. cit., p. 326-332.

⁵⁵ Colletet, *ibid.*, p. 15-17.

⁵⁶ *Ibid.*, chap. 5, p. 20 ; chap. 10, p. 30-31 ; chap. 11, p. 32-33 ; chap. 12, p. 38.

« raisonnables » comme l'antithèse, l'*adynaton* et l'hyperbole, au nom du vraisemblable⁵⁷ : la logique invoquée est ici loin de toute ontologie. La notion de convenance qui régit ces pages – suscitant les appréciations *impossible, faux, vuide de raison, inutile, raisonnable, honneste et vray-semblable* – s'applique à divers objets, dont la qualification n'est qu'un cas particulier ; mais parmi les exemples cités, l'adjectif est souvent en infraction, qu'il contrevienne à l'ordre des mots, à l'euphonie, au mètre ou à la « raison ».

L'éviction de l'épithète du champ de l'*elocutio* est ainsi liée à une réglementation syntaxique et métrique du « bon usage » de l'adjectif qui réduit considérablement ses emplois. Ne semblent plus possibles, selon ces traités, que les collocations unissant au substantif des adjectifs répertoriés, vraisemblables et bienséants, conformes au « génie de la langue », ni monosyllabiques ni trop longs, et n'occupant pas un hémistiche entier. La stéréotypie guette. On comprend que dans les arts poétiques les plus exigeants, l'exigence de sens se concentre sur la rime, ultime refuge d'une poétique paradoxale de l'épithète dirigée contre la médiocrité des « rimeurs ».

La rime « au bout des vers » et la tyrannie de la rime

À la question : « Qu'est-ce qui est au bout des vers ? », nous répondons sans hésiter : « la rime ». Un Grand Rhétoriqueur ou un poète marotique aurait fait de même ; un traducteur d'Homère aurait pu débattre sur la superfluité de l'épithète, objet de choix très contrastés au XVI^e siècle ; un poète de la Pléiade, porté à dédaigner la rime comme trop prosaïque⁵⁸, aurait pu répondre, comme Peletier, par la rime, mais aurait recentré la question sur l'économie des mots dans le vers. Boileau répond par la rime – la formule est de lui⁵⁹ – mais non sans ambivalence, dans la *Satire II* « À Monsieur de Molière » qui s'achève sur la rime de l'adjectif « superflus » et de « l'art de ne rimer plus »⁶⁰ ! Par-delà le débat du *labor* et du *furor*, ou encore de l'art et du « génie », je tenterai pour finir de retrouver ici quelques traces d'un combat contre la linéarité prosaïque du vers où l'épithète à la rime est à l'honneur, tantôt comme épithète, et tantôt sous le nom de rime.

Si l'on revient au *Dialogo delle lingue* de Speroni et à son influence sur la *Deffence*, le motif de la prison de la rime est employé, d'abord, par le Lazzaro de Speroni, défenseur des langues antiques, pour déprécier les carences prosodiques de la langue vulgaire – la « chaîne » de la rime, opposée aux « pieds » des vers gréco-latins, ne fait selon lui qu'aggraver le mal⁶¹ – , puis réassumé par Du Bellay à propos du « nombre de syllabes » qui conduit le vers « lié et enchainé » « comme par chesbons », « en cete étroite prison de rythme, soubz la garde le plus souvent d'une coupe feminine, facheux et rude géolier »⁶². « Étroite prison » encore (*stretta prigione*) que les cadences de Pétrarque et de Boccace auxquelles le jeune Brocardo du *Dialogo della Retorica* du même Speroni dit s'être astreint (*incatenai*) à grand renfort de dictionnaires de rimes, sous l'influence du bembisme – à l'instar du Cicéronien d'Érasme⁶³. Si bien que lorsque Boileau reprend cette formule pour faire rimer, cette fois, la « prison » avec la « raison », de nouveaux déplacements s'ensuivent :

⁵⁷ *Ibid.*, p. 32-36.

⁵⁸ Voir K. Meerhoff, *Rhétorique et Poétique*, op. cit., p. 124 sq. ; et B. Andersson, *L'Invention lyrique*, op. cit., p. 87.

⁵⁹ Boileau, *Satires*, II, *Œuvres complètes*, éd. cit., p. 19, v. 83-84.

⁶⁰ *Ibid.*, v. 99-100.

⁶¹ S. Speroni, *Dialogo delle lingue / Dialogue des langues* [1542], éd. M. Pozzi, trad. G. Genot et P. Larivaille, Paris, Belles Lettres, 2001, p. 20 ; trad. Cl. Gruget, *Les Dialogues de Messire Speron Sperone Italien [...]* [Paris, É. Groulleau, 1551], dans J. Du Bellay, *Deffence*, éd. J.-Ch. Monferran (cit.), p. 232-233.

⁶² Du Bellay, *Deffence*, éd. cit., II, 7, p. 148-149.

⁶³ S. Speroni, *Dialogo della Retorica (Trattatisti del Cinquecento)*, éd. M. Pozzi, t. I, Milan-Naples, Ricciardi, 1996, p. 662 ; cité par F. Tomasi, « La poésie en "régime de monopole" : les dictionnaires de rimes italiens dans la première moitié du XVI^e siècle », *L'Épithète, la Rime et la Raison*, op. cit. Voir aussi Érasme, *Ciceronianus, Ausgewählte Schriften*, t. VII, éd.-trad. Th. Payr, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft [1972], 1990, p. 16-29 ; trad. P. Mesnard, *Érasme. La philosophie chrétienne*, Paris, Vrin, 1970, p. 267-271 ; J. Chomarat, *Grammaire et Rhétorique chez Érasme*, op. cit., t. II, p. 815-840.

Maudit soit le premier dont la verve insensée
Dans les bornes d'un vers renferma sa pensée,
Et, donnant à ses mots une étroite prison,
Voulut avec la rime enchaîner la raison.⁶⁴

Car la rime n'est pas seule en cause : une série de jeux sur les noms flanqués d'épithètes, sur la rime et les césures, réorganise ici tous les mots-clés que nous avons rencontrés. Ainsi, le groupe nominal de la « verve insensée » – « verve » paradoxale du premier versificateur – répartit ses sonorités entre le « vers » à la césure et la rime paradoxale de l'absence de « sens » et de la « pensée » – belle discipline du « vers » dont naît un « sens » qui n'a plus guère à voir avec la *significatio* du siècle passé –, tandis que la « prison » des vers marchant vers la « rime » contraint les « mots » de converger vers leur « raison » d'être, à l'acmé de la rime. En faisant valoir l'interdépendance des « mots » et de la « pensée », ces vers suggèrent à la fois le passage de relais qui s'est effectué du *furor* au « vers » et la réhabilitation de la *technè* par le « sens », la subordination des contraintes techniques du « vers » et de la « rime » à la « raison » et la progression qui les conduit, dans la linéarité du vers, à la consécration mutuelle de la « rime » et de la « raison » ; mais aussi, sous les jeux de rimes et d'échos qui jalonnent ce cheminement linéaire, le maintien d'une verticalité ironique, du fait du jeu de sape introduit par les épithètes, et les possibilités de dilatation de la « pensée » qu'offre la rime par-delà les contraintes métriques – rappelées à la césure et débordées dans les groupes nominaux du second hémistiche – en faisant « sens ».

Le traitement des groupes nominaux à la rime est ici remarquable. C'est en détournant les collocations banales, voire stéréotypées, de la « verve insensée » et de l'« étroite prison » – pour appliquer la « verve » au rimeur et emprisonner la « raison » – que Boileau en souligne, à la fois, l'inadéquation et la charge explosive. Sur le fond d'autres appariements analogues – « triste métier », « fertile plume » –, la satire découle d'un jeu sur les qualifications et les noms propres à la rime – « un Auteur sans défaut » rime avec Quinaut, « triste métier » avec Pelletier, etc. – et un art poétique, de l'utilisation à contre-emploi des termes techniques. Ainsi, dans les vers déjà cités, « les bornes [du] vers » annoncent par périphrase la « rime » tout en se cantonnant au premier hémistiche, et la « rime » ne dépasse pas la césure, offrant à la « raison » l'espace d'une échappée belle au cœur de sa « prison » ; un peu plus haut, la rime des épithètes de la « phrase insipide » et de « la place vuide »,

Et ne sauroit souffrir qu'une phrase insipide
Vienne à la fin d'un vers remplir la place vuide⁶⁵

vaut comme contre-démonstration du vice décrit, « la fin [du] vers » se déployant à la césure et la rime n'étant ni vide, ni insipide ; enfin lorsqu'il advient que « la rime » – toujours à la césure – « se trouve au bout des vers », c'est pour rimer avec la locution adverbiale « de travers ». La satire repose ainsi sur une distorsion des épithètes stéréotypées et des placements respectifs du nom, de l'épithète, de la rime et du vers.

La virtuosité en moins, les « exemples de vers où il y a quelque chose à dire » donnés par Richelet s'accordent avec ces considérations. Car Richelet critique lui aussi, avec d'autres, les « froide[s] epithete[s] » mises en rime par Boileau, « En miracles feconde », « À nulle autre seconde », « Nompareil », « Plus beau que le Soleil », ainsi que les *topoi* équivalents « d'Astres et de Merveilles, / De Chef-d'œuvres des Cieux, de Beutez sans pareilles »⁶⁶ :

⁶⁴ Boileau, *Satires*, II, éd. cit., p. 18, v. 53-56. Sur cette formule, voir *L'Épithète, la Rime et la Raison*, op. cit., préface et D. Reguig, « Froideur et saveur de la rime chez Boileau », art. cit.

⁶⁵ Boileau, *Satires*, II, éd. cit., p. 18, v. 49-50.

⁶⁶ Boileau, *ibid.*, v. 37-42.

Nompareil est une cheville, ou il en approche ; les Vers qui le precedent, ne le fondent pas assez. [...] *D'un œil prophétique et sçavant*, le mot de *sçavant* est compris dans celui de *prophétique* ; ainsi il n'est mis que pour rimer. [...] *La grandeur de ce jeune miracle*, le mot de *miracle* n'est ni juste, ni fondé. [...] *Sublime* est une epitete trop vague. *Infinis, sans seconde, nompareil, merveille*, et autres semblables, ne servent ordinairement que pour la rime. Ces mots, *pecheurs miserables*, disent la mesme chose que *tous les esclaves des crimes*. Miserables chevilles !⁶⁷

Aux « chaînes » et « prisons » censées compenser, avec plus ou moins de bonheur, l'absence de « chevilles » en poésie française, correspond, chez lui comme chez d'autres, l'obsession de « chevilles » relevant d'un autre esclavage. La « tyrannie de la rime »⁶⁸ est ainsi une contrainte à apprivoiser pour que, malgré elle, sous son régime, et sans « chevilles », « les grands Poètes [...] tournent les choses avec tant d'esprit, qu'ils disent en Vers ce qu'ils veulent, et mesmes aussi naturellement qu'en Prose », sans être pour autant « prosaïque[s] »... L'« esprit » vient au secours de la « pensée », ou encore l'« à propos » qui doit faire que les mots placés en fin de vers « n'y sont pas pour la rime seulement, mais pour le sens »⁶⁹. Le souci que chaque mot « serve » peut ici rappeler de loin l'*Abbrégé* – qui demandait que les épithètes « serve[nt] à la sentence de ce que [l'on] veut[t] dire »⁷⁰ –, mais au nom d'un phrasé circonscrit, dominé par la logique de l'élagage : « Car si on omet les autres mots », précise Richelet à propos d'une parenthèse, « on ne fera aucun tort au sens »⁷¹.

L'« esprit » satirique de Boileau fait précisément fonds sur ces limitations : le nom propre et l'épithète, le substantif et le concept, l'ordre des mots et du vers, la rime et la césure, sont les pivots d'une efficacité satirique qui doit beaucoup, sans le dire, au poids des groupes nominaux en fin de vers et aux pièges tendus en leur sein par les épithètes. Desmarets ne s'y trompe pas, lorsque dans le dialogue final de *La Deffense du poëme héroïque*, il ressuscite « L'Ombre de Moliere » pour l'opposer à Boileau ; puis que, prétendant que « la rime ou la raison [lui] manque bien souvent », que « la fausse rime vient, les méchantes césures », il fait rimer des épithètes pour dénoncer à la fois l'usage du mythe ornemental et les épithètes « pour la rime »,

Mais pourrois-tu chanter sa conquête fameuse,
Si du Rhin tu n'offrois la barbe limonneuse ?⁷²

Les coups de force imposés par Boileau à la rime finissent par rappeler paradoxalement un désordre ronsardien qu'avait épinglé l'*Art Poétique*, au nom de l'« ordre » et du « compas » :

Dans les vers enfantez de ta seche cervelle
La rime et le bon sens souvent sont en querelle ;
Et ton autorité, sans ordre et sans compas,
Les force à s'embrasser, s'ils ne s'embrassent pas.⁷³

Et c'est une étreinte contre-nature qui substitue aux « chesbons » du vers enchaînant de force la rime et la raison, la coïncidence inattendue d'une embrassade : bel hommage, malgré tout.

Le mot de la fin reviendra alors à Marie de Gournay, dont l'« avis » « Sur la version des poetes antiques, ou des Metaphores » oppose explicitement l'épithète, parmi les tropes, à la tyrannie pointilleuse de la grammaire et de la rime :

⁶⁷ P. Richelet, *La Versification française* [1672]. *La Connoissance des genres françois* [1695], Genève, Slatkine reprints, 1972, *La Versification française*, chap. 28, « Du meschant Vers », p. 162-165.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 166.

⁶⁹ *Ibid.*, chap. 36, « Observations sur la maniere de rimer », p. 206.

⁷⁰ Ronsard, *Lm*, t. XIV, p. 17.

⁷¹ Richelet, *La Versification française*, éd. cit., chap. 36, p. 207.

⁷² Desmarets de Saint-Sorlin, *La Comparaison de la langue et de la poésie française [...] [Paris, L. Billaine, 1670]. La Defense du poëme heroïque* [1674]. *La Defense de la poésie* [1675], Genève, Slatkine reprints, 1972, *La Deffence du Poeme heroïque*, dialogue IV, p. 133.

⁷³ *Ibid.*, p. 135. Voir Boileau, *L'Art Poétique*, I, *Œuvres complètes*, éd. cit., p. 160, v. 123-130.

Regardons je vous supplie, si les Arts Poétiques d'Aristote, de Quintilien, d'Horace, de Vidas, de Scaliger, et de plusieurs autres ; se fondent comme celui de ces gens, sur la Grammaire : mais encore une Grammaire de rebut et de ruïne, non d'accroissement, et d'édification ? voyons s'ils se fondent aussi sur les pieds et mesures, qui sont les rymes de ces Auteurs-là ; pendant que ceux-cy font leur Sceptre de ces poinçilleries, et leur Auriflamme de la ryme ? [...] la perfection de la Poesie des nouveaux artistes consiste, non pas aux genereux efforts de l'invention, de l'ordre, et de la pertinence, ou de l'esprit et du jugement ; mais bien en la politesse simple, et de plus taillée à leur mode : c'est à dire qui s'achepte au prix des pures superstitions, essorées, querelleuses, incompatibles, et au pur travail, et travail de porte-faix. Veritablement on ne peut donner autre nom à leur labeur : son dessein ne visant, qu'à chercher tout ce qui les empesche, et fuir tout ce qui les accomode : j'entends l'usage frequent des superbes Metaphores, object de ce Traicté, les autres figures hardies, les rymes ingenues et franches, les epithetes, les derivations, les diminutifs, la nouvelle construction de phrases energiques ; et finalement l'abondance et le choix des mots, puisqu'ils n'en acceptent ordinairement qu'un par preference sucrée, entre vingt qui disent mesme chose : et davantage en excluent plusieurs uniques en leur genre, et de tres-necessaire signification.⁷⁴

Une intuition bien conforme à la poétique du siècle précédent lui fait ainsi invoquer à propos de l'épithète non pas tant l'*elocutio* que l'*inventio*, tandis que les termes de « superstition » et de « scrupule » apparaissent significativement dans tous ses avis sur la poésie comme des mots-clés applicables aux « barbouilleries » de ce siècle⁷⁵ : ce sont autant d'« entraves »⁷⁶, dit-elle encore, dont on comprend que, sur un plan qui n'est pas exclusivement poétique, le siècle précédent les ait rejetées.

La grammaire et la rime, fossoyeuses de l'épithète ? La relation triangulaire esquissée entre ces termes peut déconcerter. Il semble cependant bien que l'âge d'or des poétiques de la qualification corresponde à une pré-grammaticalisation de l'épithète et à une relativisation de la rime au sein des conceptions du rythme poétique au temps de la « Pléiade ». Inversement, les reformulations progressives dont font l'objet les textes théoriques de la « Pléiade », au détriment de la notion de *significatio* et de la logique de déploiement lexical qu'elle suppose, la critique des expansions nominales et de leurs débordements syntaxiques et métriques, et la concentration sur la « tyrannie » de la rime des jeux épithétiques par lesquels le « rimeur » du XVII^e siècle prétend s'en affranchir, vont dans le sens d'un passage de relais. Encombrante, dérangement, paradoxalement a-grammaticale et volontiers suspecte, l'épithète telle qu'elle apparaît dans ces traités voit ainsi progressivement remettre en cause sa participation à un vers dont l'économie globale ne cesse d'être repensée, voire, comme le disait Ronsard, à « la poésie en general ».

Anne-Pascale Pouey-Mounou
Université de Lille / IUF

⁷⁴ Marie le Jars de Gournay, *Les Advis, ou, les Presens de la Demoiselle de Gournay* [1641], éd. J.-Ph. Beaulieu et H. Fournier avec la coll. de D. Russell, présentation par M.-T. Noiset, 2 vol., t. II, Amsterdam-New York, 2002, p. 38-39 ; *Œuvres complètes*, éd. J.-Cl. Arnould (dir.), É Berriot, Cl. Blum, A. L. Franchetti, M.-Cl. Thomine et V. Worth-Stylianou, Paris, Champion, 2002, 2 vol., t. I, p. 934-935. Je remercie D. Denis de m'avoir orientée vers ce texte.

⁷⁵ *Ibid.*, éd. J.-Ph. Beaulieu et H. Fournier, p. 47, 51, 56, et dans la « Deffence de la Poësie », p. 141, 142, 151, 152, 154, 173, 194, 202, etc.

⁷⁶ *Ibid.*, « Deffence de la Poësie », III, p. 195.